

DEC162583INSU

Décision portant nomination de M. Daniel Sauter aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Daniel Sauter, Directeur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Sa mission a pour objet le suivi des activités de recherche en géosciences marines et des relations avec les partenaires du domaine des sciences de la mer des Géosciences.

M. Daniel Sauter assurera également le suivi du comité thématique (CT2) couplage interne et externe ainsi que celui du programme Marges avec les partenaires académiques et industriels.

Pour l'exercice de cette mission, M. Daniel Sauter demeure affecté au sein de l'unité mixte de recherche Institut de Physique du Globe de Strasbourg (IPGS) – UMR7516
UNIVERSITE DE STRASBOURG - I.P.G.S. - UMR 7516 - 5 Rue René Descartes 67084
STRASBOURG CEDEX

Article 2

Du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 M. Daniel Sauter, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace (DR10).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2017

Le président
Alain Fuchs